

Initiatives ministérielles

Nous pensons toutefois que ce processus peut donner des résultats positifs. Les députés de ce côté de la Chambre, sous la direction de la députée de Mont-Royal, qui en est le principal porte-parole en la matière, sont prêts à tout pour veiller à ce que ce projet de loi soit le meilleur possible. Nous aimerions que le gouvernement, et particulièrement le ministre, affirme qu'il a l'intention de régler certains de ces problèmes. Durant les 14 mois qui se sont écoulés depuis la présentation du projet de loi, nous avons attendu en vain un signe quelconque comme quoi le gouvernement répondrait de cette façon, mais rien ne s'est produit. Nous n'avons rien vu.

Je le répète, nous avisons le gouvernement que nous allons nous efforcer au comité de faire apporter ces changements et ces amendements. Je ne peux dire «sinon» car malheureusement le système est conçu de telle sorte que nous n'avons aucun autre recours. Toutefois, à mon avis, dans l'intérêt du pays et de l'industrie des télécommunications, c'est le minimum qu'on puisse espérer de la part du gouvernement.

L'industrie des télécommunications est vitale au mode de fonctionnement de notre pays. Elle assure l'emploi de dizaines de milliers de Canadiens et génère des revenus qui s'élèvent à des milliards de dollars. Il est évident que c'est une industrie stratégique pour l'économie canadienne. Elle fait partie intégrante de la nouvelle identité canadienne face à l'économie mondiale et à la concurrence internationale.

Les experts de tous les secteurs nous répètent quotidiennement que nous entrons dans l'ère des communications. Par conséquent, il est encore plus important de ne pas arriver à ce nouvel âge des télécommunications en traînant le fardeau d'une loi médiocre. Nous devons plutôt produire la meilleure des lois que le gouvernement du Canada puisse élaborer dans l'intérêt de l'industrie et des Canadiens.

J'ajoute, pour terminer, que l'industrie des télécommunications a tellement contribué à faire du Canada le pays qu'on connaît actuellement et qu'elle occupera une place tellement importante dans son évolution future que nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons avisé le ministre et le gouvernement de notre intention de nous présenter au comité et de nous battre jusqu'à la dernière extrémité pour faire adopter chacun de ces amendements qui sont, à notre avis, de la plus haute importance.

Pour ma part, j'y serai pour appuyer la députée de Mont-Royal, qui assure une opposition remarquable-

ment efficace sur cette question. Elle sera notre principal porte-parole. Tout ce que je peux dire, c'est que si ces amendements n'étaient pas adoptés, s'ils n'avaient pas force de loi, si le gouvernement ne s'aperçoit pas que son projet de loi présente des lacunes et s'il ne fait rien pour l'améliorer, pour le bien des Canadiens, non seulement l'industrie et les Canadiens le déploreront, mais les députés à la Chambre en seront également désolés.

• (1355)

M. Dennis Mills (Broadview—Greenwood): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet du projet de loi C-62. Pour commencer, je félicite le ministre des Communications d'avoir présenté ce projet de loi. En fait, en prenant connaissance des objectifs de cette mesure législative, je me disais que j'aurais bien aimé que ces objectifs aient servi de guide à certaines mesures prises ces dernières années par le gouvernement car il s'agit là d'une initiative qui contraste vivement avec nombre d'autres mesures législatives introduites par le gouvernement conservateur.

Il est important à mon avis que les Canadiens saisissent bien les objectifs de ce projet de loi que je cite, en reprenant directement l'article 7, qui stipule:

La présente loi affirme le caractère essentiel des télécommunications pour l'identité et la souveraineté canadiennes; la politique canadienne de télécommunication vise à:

a) favoriser le développement ordonné des télécommunications au Canada en un système qui contribue à sauvegarder, enrichir et renforcer la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada;

Tant de projets de loi présentés ces derniers temps à la Chambre font état de normes nationales et d'objectifs nationaux! Je pense notamment au projet de loi sur la Société Radio-Canada, où l'on a en fait supprimé l'accent sur cette idée de national.

Les autres objectifs:

b) permettre l'accès dans toutes les régions—rurales ou urbaines—du Canada à des services de télécommunications sûrs, abordables et de qualité;

c) accroître l'efficacité et la compétitivité, sur les plans national et international, des télécommunications canadiennes;

d) promouvoir l'accession à la propriété des entreprises canadiennes, et à leur contrôle, par des Canadiens;

e) promouvoir l'utilisation d'installations de transmission canadiennes pour les télécommunications à l'intérieur du Canada et à destination ou en provenance de l'étranger;

f) favoriser le libre jeu du marché en ce qui concerne la fourniture de services de télécommunication;

g) stimuler la recherche et le développement au Canada [. . .]